



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

inspection du travail

Question écrite n° 62691

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de l'inspection du travail en Moselle. Comparativement à d'autres départements français à effectifs salariés équivalents, le nombre de sections d'inspection y est inférieur. Dans le passé, cette situation pouvait se justifier par la structure socio-économique mono-industrielle où les établissements de grande taille prévalaient. Aujourd'hui, six inspecteurs et douze contrôleurs ont en charge 226 000 salariés répartis dans 20 400 établissements. Ces effectifs peuvent apparaître légitimement insuffisants sachant que l'économie mosellane se caractérise par une tertiarisation et se rapproche des valeurs nationales ; elle compte 90 % d'établissements de moins de vingt salariés. Par ailleurs, des spécificités locales sont à prendre en compte du fait du nombre croissant de travailleurs frontaliers (environ 60 000 personnes au total) qui sollicitent aussi les fonctionnaires de ces services. C'est pourquoi, certaines organisations syndicales ont demandé que ces éléments soient pris en considération et permettent la création d'une septième section d'inspection. Il lui demande donc les suites qu'elle entend donner à cette proposition et, en cas de refus, quelles sont les mesures à prendre afin que l'évolution de la situation économique soit prise en compte dans les moyens accordés pour le bon fonctionnement de l'inspection du travail de la Moselle.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62691

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3624